

Bulletin juin 2008

Deux Collègues arbitres ont été convoqués devant la Commission de Discipline par une LRAR signée Daniel Murail (Secrétaire Général de la FFVB). Motif : erreur d'interprétation d'une règle.
Celui-ci veut-il être le Fouquier-Tinville de la FFVB ?

Nous pensons, nous, à l'ANAVB que ce type d'erreur doit être examiné par la Commission technique compétente, pas par la Discipline, qui est là pour juger les manquements.....à la discipline.
A-t-on jamais vu un entraîneur national n'ayant pas rempli son contrat, ou un joueur international ayant envoyé son attaque dans le filet passer devant une Commission de Discipline ?
C'est pour cette raison que l' ANAVB a décidé de prendre la défense de ses arbitres face à la Commission de Discipline.....qui nous a écouté.....et entendu, comme elle l'a écrit dans ses attendus.
Avec plus de discernement la FFVB aurait pu faire l'économie de cette réunion.

Reste une erreur technique dont il convient de parler.

Si tous les "fusibles" avaient fait leur travail, personne n'aurait évoqué cette erreur.

Le premier fusible, c'est le marqueur. Il DOIT informer l'arbitre qu'il ne PEUT inscrire une sanction erronée.

Deuxième fusible, c'est le capitaine de l'équipe lésée qui doit demander IMMEDIATEMENT des explications et annoncer son souhait de "porter réclamation".

Mais voilà, ces deux "fusibles" ne connaissant pas la règle, le petit incident devient "une erreur technique d'arbitrage".

Que ceux qui n'ont jamais commis ce "petit incident" ou un autre du même acabit, leur jettent la première pierre.

Mais surtout, que tous les participants à une compétition apprennent les règles du jeu.

Et que notre Secrétaire Général reste à sa place, celle de Secrétaire Général.

A vouloir trop faire on ne fait rien de bon !

Pendant que nous sommes dans le domaine de la Discipline, nous aimerions apprendre ce qu'il en est advenu des différents rapports adressés à la FFVB par nos collègues arbitres des matches 2MA109, 3FA094, 3FC089, 3FC091, etc., cette liste n'est évidemment pas limitative.

Les joueurs des rencontres futures, aimeraient savoir ce qu'il en coûte de refuser de remercier le corps arbitral à la fin d'une rencontre, d'insulter un arbitre, de le menacer par presse interposée. Comme par exemple ce Président d'un club lorrain qui a proféré des menaces à l'encontre du corps arbitral à la fin d'une rencontre.

Ce silence signifierait-il que nous ayons peur de traumatiser les fautifs ? Un comble !

Mais assez parlé de ce qui fâche.

Pensons plutôt à ce qui va nous rassembler.

L'assemblée Générale de notre association aura lieu le 6 septembre à Carsac-Aillac. Une assemblée pleine de convivialité et pour laquelle notre ami Daniel Ducroquet s'est beaucoup investi ; une assemblée où nous espérons que les arbitres seront nombreux avec de nombreuses questions et que de la discussion ressortiront des idées pour faire avancer la reconnaissance et le respect dus aux arbitres.

Nous vous donnons rendez-vous au 6 septembre dans cette belle Région de la Dordogne et dans cette attente, préparons nos sifflets pour la prochaine saison en souhaitant n'avoir pas à utiliser les cartons.

Bonnes vacances à tous.

*Rappel ou information : L'arbitrage volley sera représenté aux JO de Pékin par deux de nos collègues, **Marc Bérard** pour le beach et **Patrick Deregnacourt** pour le volley en salle. Preuve que notre arbitrage est reconnu par les plus hautes instances. Nous leur souhaitons un bon tournoi.*